

**INSCRIPTIONS A LA LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt**  
**Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière**

**1. PRE REQUIS :**

Pour intégrer la formation, il faut être titulaire d'un des diplômes suivants :

- BAC +2 ou supérieur en lien avec la filière ou le commerce,
- BTSA Gestion Forestière,
- BTS Systèmes Constructifs-Bois et Habitat,
- BTS Technico-commercial produits de la filière forêt-bois,
- BAC +2 Economie-gestion, science de la vie
- Reconversion

**2. APTITUDES :**

Les qualités nécessaires pour exercer ce métier sont :

- Respect des règles
- Sens du travail en équipe
- Rigueur et minutie
- Capacité à s'intégrer en entreprise
- Capacité à s'adapter au format de l'alternance

**3. MODALITES PRATIQUES : CANDIDATURES 1<sup>ère</sup> Vague : FEVRIER A MAI 2025**

Avant toute démarche, il est conseillé de contacter le responsable pédagogique de la formation : Alain LAURENT ([alain.laurent@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:alain.laurent@univ-grenoble-alpes.fr)) afin de présenter succinctement votre candidature (CV, lettre de motivation, bulletins des formations post-bac suivies) ou demander des renseignements.

Copie à Claire DELEFORTRIE : [c.delefortrie@sylvacampus.fr](mailto:c.delefortrie@sylvacampus.fr)

Les candidatures seront gérées par la plateforme e-candidat de l'Université Grenoble-Alpes à partir de début février 2025 (date exacte à préciser) :

- Créer un compte sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr>
- Rechercher la Licence Professionnelle dans : Offre de formation – Economie-Gestion (Faculté d'Economie de Grenoble) - Valence : Licence Professionnelle « Métiers des ressources naturelle de la forêt ».
- Se connecter et déposer : CV, lettre de motivation, diplôme du bac, bulletins des formations post-bac suivies (pour les BTS : bulletins de 1<sup>ère</sup> année et du premier semestre de la 2<sup>ème</sup> année)

Après dépôt des pièces requises, les candidats sont convoqués pour un entretien de motivation (en visio).

**Les candidats retenus à l'issue de cet entretien ne seront définitivement admis qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.**